

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Révision du produit d'impôts attendu au titre de 2024 par le syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux »

Rapporteur : Isabelle Drancy

La Ville est adhérente du syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux ».

Les dépenses de ce syndicat sont en partie financées par des contributions fiscales des habitants de chacune de ces communes.

La contribution de chacune des communes est fixée ainsi qu'il suit : 60 % proportionnellement au nombre d'inhumations et 40 % au prorata du nombre d'emplacements mis à disposition de la Ville.

Le produit attendu initialement fixé par le Syndicat intercommunal pour la ville de Sceaux au titre de l'exercice 2024 était de 81 560,34 € et a fait l'objet d'un vote sur cette base par délibération du conseil municipal du 28 mars 2024. Le montant de la contribution au syndicat a cependant été révisé et s'élève à 73 186,04 € au titre de 2024.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir fixer le montant définitif du produit de la fiscalité additionnelle attendu par le syndicat intercommunal pour l'année 2024 à 73 186,04 €.